



Point No 4 de l'ordre du jour

**Rapport relatif à une demande d'abrogation de l'arrêté voté le 5 novembre 2012 par le Conseil général de Bôle concernant l'assainissement d'une canalisation d'évacuation des eaux usées entre Beauvallon et Sous-le-Pré et à une demande de crédit de Fr. 58'000.-**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Souhaitant régler un vieux problème de surcharge des conduites des eaux usées entre la partie Nord-Est et Sous-le-Pré à Bôle, occasionnant fréquemment l'inondation des immeubles nos 29 et 31 de la Rue du Lac, le Conseil général de Bôle avait voté un crédit de Fr. 155'000.- dans sa séance du 5 novembre 2012.

Les explications relatives à cette demande de crédit initiale figurent dans le rapport 12-0203 du 5 novembre 2012, annexé au présent rapport.

Le Conseil communal de Milvignes s'est saisi de ce dossier au début 2013 et a convoqué l'entreprise COLAS à l'origine du devis. Celui-ci comprenait notamment un « pousse-tube » qui permettait de franchir la Rue du Lac, fraîchement goudronnée, sans effectuer de travaux de surface.

Or, nous avons été surpris d'entendre le responsable de cette entreprise nous conseiller vivement de renoncer à ces travaux ! En effet, cette offre avait été établie sans tenir compte de la complexité du travail (le sous-sol à cet endroit est surchargé de canalisations) et ne reflète pas le coup réel des travaux.

Nous avons donc mandaté le bureau d'ingénieurs Mauler SA pour une étude détaillée, lequel nous a conseillés de réaliser, au lieu des travaux initialement projetés, un déversoir d'orage souterrain en amont des habitations, sous le chemin piétonnier de « l'entre-deux-gares ». Cette solution, qui permet de régler le problème rapidement (3 semaines), a été soumise au Responsable évacuation et traitement des eaux du Service de l'énergie et de l'environnement, M. Pierre Wyrsh, lequel l'a approuvée.

Toutefois, bien que cette solution concerne un dossier déjà validé par le législatif communal, elle diffère considérablement de celle qui a été votée.

En conséquence, nous sollicitons de votre autorité l'abrogation de l'arrêté voté par le Conseil général de Bôle le 5 novembre 2012 et l'acceptation d'un crédit de **Fr. 58'000.-** pour la construction du déversoir d'orage.

Une fois cette réalisation exécutée, les travaux d'extension de l'immeuble no 29 de la Rue du Lac, menacé par les inondations, pour lesquels le propriétaire s'est vu délivrer un permis de construire le 27 septembre 2012, (SATAC 13900) pourront enfin débuter.

Nous vous remercions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et de voter l'arrêté ci-après.

Le Conseil communal

Colombier, le 29 octobre 2013

**Annexes :** - 1 rapport du 5.12.2013 au CG de Bôle (12-0203)  
- 1 croquis

Abrogation de l'arrêté voté le 5 novembre 2012 par le Conseil général de Bôle concernant l'assainissement d'une canalisation d'évacuation des eaux usées entre Beauvallon et Sous-le-Pré et demande de crédit de Fr. 58'000.-

Le Conseil général de la Commune de Milvignes,  
Dans sa séance du 17 décembre 2013,  
Vu la Loi sur les communes du 21 décembre 1964,  
Vu le rapport du Conseil communal du 29 octobre 2013,

arrête :

Article premier.- Un crédit de Fr. 58'000.- est accordé au Conseil communal pour l'assainissement d'une canalisation d'évacuation des eaux usées (EU) entre Beauvallon et Sous-le-Pré.

Article 2.- La dépense sera portée au compte des investissements I710.501.201 et amortie au taux de 2.5 %.

Article 3.- L'arrêté du 5 novembre 2012, relatif à une demande de crédit de Fr. 155'000.- pour l'assainissement d'une canalisation d'évacuation des eaux usées (EU) entre Beauvallon et Sous-le-Pré, voté par le Conseil général de Bôle, est abrogé.

Article 4.- <sup>1</sup>Le présent arrêté entre en vigueur à l'échéance du délai référendaire.  
<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle.

Au nom du Conseil général  
Le président :                      Le secrétaire :  
F. Gubler                              Ph. Egli

## Annexes

Commune de Bôle

Rapport 12 - 0203

Conseil général no 23 du 05 novembre 2012

Point 04 de l'ordre du jour

### **Rapport et arrêté concernant une demande de crédit de CHF 155'000.00 pour l'assainissement d'une canalisation d'évacuation des eaux usées (EU) entre Beauvallon et Sous-le-Pré**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Toutes les eaux claires (EC) et usées (EU) qui sont récoltées depuis la partie Nord-Est du village, transitent dans deux conduites qui passent à proximité des nos 29 et 31 de la rue du Lac.

Sur la conduite des EU, qui récolte les eaux de l'immeuble no 31, entre autres, se trouve une grille en fonte. Lors pratiquement de chaque orage ou fortes pluies et une fois que la conduite est en charge, c'est-à-dire qu'elle est entièrement remplie, ceux-ci réussissent à soulever ladite grille ! De ce fait, une partie des EU arrive malheureusement dans les caves de ces deux immeubles et sur la route d'accès.

A plusieurs reprises, la Commune a fait procéder à des curages réguliers de ces conduites ou d'exécuter de petites interventions pour pallier à ces débordements, mais sans succès notoires.

Pour information, lors de l'orage du 21 juin dernier et preuve à l'appui, le couvercle s'est soulevé de près de 20 cm...! Par chance, le propriétaire de l'immeuble no 29 était présent et a pu parer à la situation avant que les eaux n'envahissent sa cave. A contrario, la cave de l'immeuble no 31 a été inondée, vu l'absence dudit propriétaire.

Au vu de cette dernière situation, le propriétaire de l'immeuble no 29 s'est approché de l'Administration communale et a demandé qu'une solution soit trouvée, afin de ne plus subir les conséquences malodorantes des orages ou des fortes pluies qui deviennent, malheureusement, de plus en plus fréquents. Rien que pour 2011, cette situation s'est produite 6 fois...

Un contact a été établi avec le bureau d'ingénieurs-conseils de la commune. Durant cette rencontre, quelques solutions ont été discutées et une vision locale s'est déroulée, afin de mesurer avec précision les différents diamètres de la conduite qui nous occupe. Le Conseil communal s'est arrêté sur la réfection complète de cette conduite, depuis la chambre de l'immeuble no 31, jusqu'à la route cantonale, via la route de Cottendart (cf. plan en annexe).

De plus, cette situation n'a que trop duré et le moment est venu d'arranger cette conduite en la remplaçant par une d'un diamètre de 600 mm, afin que toutes les EU soient absorbées entièrement, même en pleine charge.

En détail, comme mentionné plus haut, cette conduite sera tirée depuis la chambre de l'immeuble no 31 (point A sur le croquis annexé), passera sous la route d'accès (point B), récoltera les EU de l'immeuble no 29 (point C) et arrivera dans une chambre qui sera créée dans la route de Cottendart (point D). De cette chambre, elle repartira en direction de la rue de Sous-le-Pré, via la route cantonale (point E), pour rejoindre ensuite une nouvelle chambre qui sera construite dans la rue de Sous-le-Pré, reprenant la conduite des EU déjà existante (point F).

La pose des tuyaux sous la route cantonale se fera avec une technique sortant un peu de l'ordinaire ! En effet, la route ne sera pas ouverte, d'autant plus que le tapis final vient à peine d'être posé, mais une machine poussera un tube directement sous la route, depuis un trou qui sera créé dans la route de Cottendart ! De ce fait, ces travaux n'auront aucune incidence directe sur la circulation des véhicules et il n'y aura pas de "tacon" délimitant l'emplacement d'une route ouverte précédemment !

La conduite actuelle des EU de l'immeuble no 29 ne sera plus utilisée, vu que ces eaux s'écouleront dans cette nouvelle conduite.

Commune de Bôle

Rapport 12 - 0203

Conseil général no 23 du 05 novembre 2012

Point 04 de l'ordre du jour

La demande de crédit qui vous est proposée se décompose de la manière suivante :

1. Installation de chantier	CHF	10'350.00
2. Fouilles et canalisation (ø 600 mm)	CHF	55'675.50
3. Pousse-tube vériné	CHF	74'400.00
4. Divers et imprévus	CHF	<u>7'531.80</u>
Sous-total (hors TVA et escompte)	CHF	147'957.30
Rabais 3 %	CHF	4'438.70
Sous-total (hors TVA)	CHF	143'518.60
TVA 8.0 %	CHF	11'481.40
<b>TOTAL</b>	<b>CHF</b>	<b><u>155'000.00</u></b>

Les membres de la Commission technique ont donné leur accord de principe lors de la séance du 28 août dernier. Aussi, le Conseil communal vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, d'accepter ce présent rapport ainsi que l'arrêté correspondant.

CONSEIL COMMUNAL

Bôle, le 05 novembre 2012

Annexe : croquis de situation (non à l'échelle !)

# Sagnes Baillod



Nouveau déversoir d'orage  
selon plan n°1809-01

Chambre EC  
503.00  
501.23

Nouveau DO  
502.55  
var.

Chambre EU  
503.12  
501.38

PVC Ø400

2189

2190

2191

1627

709

31  
332

115

